

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1466

présenté par
Mme Avia

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

À l'alinéa 203, après le mot :

« limitation »,

insérer les mots :

« du champ d'application ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.